



Entretiens Universitaires Réguliers  
pour l'Administration en Europe

# Les politiques publiques de santé en Europe : peut-on concilier contraintes financières et qualité des soins ?

Vendredi 19 novembre

**Colloque EUROPA 2010**

*Conseil régional du Limousin  
Hôtel de Région - Salle d'Assemblée  
27 bd de la Corderie - Limoges*

Animé par un journaliste de **la Gazette des communes, des départements et des régions**

**la gazette**  
DES COMMUNES • DES DÉPARTEMENTS • DES RÉGIONS

Grands Témoins :

**René TEULADE**, Sénateur de la Corrèze, Membre de la commission des affaires sociales du Sénat, Ancien ministre des affaires sociales et de l'intégration

**Roger SALAMON**, Président du Haut Conseil de la Santé Publique, Professeur de Santé Publique, Directeur honoraire de l'Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie et de Développement (ISPED)

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen de Développement Régional.



Partenaires :

la Région Limousin  
l'Université de Limoges  
le Ministère de la santé et des sports



le CNFPT  
la CNP Assurances, la MFP



la MNFCT, la GMF  
la Gazette Santé-Social



# Préface

## **Les politiques publiques de santé en Europe : peut-on concilier contraintes financières et qualité des soins ?**

La santé est au cœur du modèle social européen et constitue un objectif prioritaire pour l'Union Européenne, qui n'exerce pourtant aujourd'hui qu'une compétence subsidiaire en la matière. Les Etats membres ont ainsi, chacun, développé des systèmes de santé et de protection sociale originaux, reflets de leur histoire, de leurs traditions administratives. Malgré leurs différences, ces systèmes reposent tous sur un ensemble de valeurs partagées : universalité ; accès à des soins de qualité ; égalité d'accès aux soins ; équité ; solidarité...

Si les Etats membres s'accordent sur les valeurs qui fondent leurs systèmes de santé, ils sont également, dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de santé, confrontés aux mêmes défis : démographiques (vieillesse de la population européenne), épidémiologiques ("chronicisation" des pathologies ; maladies émergentes...) et économiques. A ce titre, les politiques publiques de santé sont, en effet, toutes soumises, au plan européen, à des contraintes importantes, liées aux efforts budgétaires et financiers que doivent consentir les Etats, mais aussi à des interrogations quant à la nécessité de concilier le maintien des principes fondamentaux que sont la cohésion sociale et la cohésion territoriale avec la nécessaire rationalisation des coûts, le principe de liberté de circulation, l'irruption de la concurrence entre opérateurs publics et privés...

Ainsi, par delà ces différences, il est permis de s'interroger sur une convergence, une uniformisation, voire une standardisation des politiques publiques de santé en Europe.

L'impact de la diffusion du droit de l'Union Européenne et des principes de gestion publique est ainsi particulièrement sensible tant du point de vue des acteurs des politiques publiques de santé que du point de vue du financement de ces mêmes politiques et de la place des territoires comme cadre de programmation et de réalisation.

Les acteurs des politiques publiques de santé (table ronde n° 1) sont affectés par un double mouvement d'uniformisation et de recomposition. Uniformisation tout d'abord : par delà la diversité de nature des acteurs des politiques publiques de santé, on assiste à un rapprochement ou à une homogénéisation des statuts (particulièrement évidente pour les hôpitaux publics) et des règles de gestion, auxquels semble pousser le droit communautaire. Recomposition, ensuite, illustrée par un regroupement et une spécialisation de ces mêmes acteurs, au risque de mettre en cause les principes fondamentaux constitutifs de l'identité européenne.

La question du financement des politiques publiques de santé (table ronde n° 2) est au cœur des débats sur l'avenir des politiques publiques de santé en Europe et invite à s'interroger sur la conciliation entre des impératifs contradictoires : les exigences de la rationalité économiques et celle de la cohésion sociale. Elle pose également le problème de la conciliation entre égalité d'accès aux soins pour les ressortissants de l'Union Européenne, équilibre des systèmes de santé et liberté de circulation.

La place des territoires (table ronde n° 3), comme espaces de programmation et de mise en œuvre des politiques publiques de santé, n'échappe pas aux impératifs du droit de l'Union Européenne et des principes de gestion publique en ce qu'ils imposent, dans un souci d'efficacité, de rechercher un territoire pertinent en dégagant des critères de détermination de l'offre de soins, d'implantation des infrastructures hospitalières, d'investissements publics. Poser la question de la place des territoires dans les politiques publiques de santé, c'est également s'interroger sur le rôle des collectivités territoriales dans leur définition et leur mise en œuvre, et par conséquent sur l'articulation entre le national et le local.

EUROPA se propose d'aborder ces différentes questions en confrontant les points de vue des experts internationaux de son réseau mais également les approches transversales : droit comparé ; science politique ; sociologie ; économie...

## **8h30 Accueil des participants**

## **9h15 Ouverture du colloque**

**Mot d'accueil :** Michel SENIMON, *Délégué général d'EUROPA*

### **Allocutions de :**

- Gérard VANDENBROUCKE, *Premier vice-président du Conseil régional du Limousin*
- Laurent VERIN, *Directeur adjoint de l'Agence Régionale de Santé*
- Jacques FONTANILLE, *Président de l'Université de Limoges*
- Robert SAVY, *Président d'EUROPA, Conseiller d'Etat (H)*

## **9h45 Rapport introductif**

### **Les politiques publiques de santé en Europe : évolution des modèles, évolution des périmètres, évolution des structures.**

Prétendre évoquer les enjeux auxquels les politiques publiques de santé des Etats européens doivent faire face impose au préalable d'expliquer ce que sont ces politiques publiques, et de tenter de définir ce que recouvre la "santé publique" dans les Etats membres de l'Union européenne. Au-delà de ce premier aspect, il importe également de mesurer les facteurs de contraintes auxquels sont exposés les systèmes de santé européens. Ces derniers, s'ils ont été élaborés dans le cadre national, ne sauraient être des "îlots imperméables à l'influence du droit communautaire". Il n'est donc pas sans intérêt, dans un second temps, d'examiner le rôle de l'Union Européenne en matière de santé.

Rapporteur : Frédéric PIERRU, *Chargé de recherche CNRS-IRISSO, Université Paris-Dauphine*

## **10h30 Table ronde 1**

### **Les acteurs des politiques publiques de santé en Europe : vers un modèle européen de gestion publique des activités de santé ?**

Par-delà la diversité des acteurs du système de santé en Europe (acteurs publics et privés, associatifs, non lucratif...), on semble assister à un rapprochement ou à une homogénéisation des statuts (pour les hôpitaux publics) et des règles de gestion, auquel semble pousser le droit communautaire. Cette évolution se double d'un vaste mouvement de recomposition illustré par un regroupement et une spécialisation de ces mêmes acteurs, peut-être au détriment de la cohésion sociale ?

Rapporteur : Sandra MOULAY-LEROUX, *Maître de conférences en droit public, Université de Limoges*

### **Table ronde animée par un journaliste de la Gazette des communes, des départements et des régions**

Intervenants : Roger SALAMON, *Président du Haut Conseil de la Santé Publique, Professeur de santé publique, Directeur honoraire de l'ISPED (France)* - María Teresa MARTINEZ DEL OLMO, *Professeur de sciences politiques et administratives, Université Complutense de Madrid, Coordinatrice de formation et d'enseignement à l'Hospital Clínico San Carlos (Espagne)* - Fergus O'FERRALL, *Lecturer in Health Policy, Department of Public Health & Primary Care, Trinity College, Centre for Health Sciences, Adelaide & Meath Hospital, Tallaght, Dublin (Irlande)* - Antoniy GALABOV, *Professeur en sociologie, Département des sciences politiques, Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie)* - Naja Vucina PEDERSEN, *Ph.D. Fellow, Department of Society and Globalisation, Roskilde University (Danemark)* - Kerstin KOLAM, *Assistant professor, Umea University (Suède)*

**Intervention des « Grands Témoins » - Débat avec la salle**

**13h00 - Buffet offert par la Région Limousin**

**14h30**

**Table ronde 2**

**Le financement des politiques publiques de santé en Europe : rationalité économique vs cohésion sociale ?**

Le cœur des débats sur l'avenir des politiques publiques de santé en Europe porte sur le croisement problématique entre, d'une part, les modalités de financement d'une politique ou d'un projet santé pour la population d'un Etat ou de l'Union européenne, et, d'autre part, les enjeux de cohésion sociale. La question du financement des politiques publiques de santé pose également la question de son articulation avec le principe de libre circulation en Europe : peut-on envisager des politiques de santé transfrontalières ?

Rapporteur : **Anne-Sophie GINON**, *Maître de conférences en droit privé, Université Paris Ouest Nanterre la Défense*

Co-rapporteur : **Patrick BRENNER**, *Administrateur hors classe, Conseil régional d'Ile-de-France*

**Table ronde animée par un journaliste de la Gazette des communes, des départements et des régions**

Intervenants : **Jean-Marie DEVEVEY**, *Chargé de mission santé et cohésion sociale, Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) de Franche-Comté (France)* - **José SOTO BONEL**, *Directeur-manager de l'Hospital Clínico San Carlos (Espagne)* - **Frédéric PIERRU**, *Chargé de recherche CNRS-IRISSO, Université Paris-Dauphine (France)* - **Gennaro TERRACCIANO**, *Professeur de droit administratif, Université des études de Naples II (Italie)* - **Jana STRANGFELDOVA**, *Chercheur, Département d'économie publique de la Faculté d'Economie, Université Matej Bel de Banska Bytrica (Slovaquie)*

**Intervention des « Grands Témoins » - Débat avec la salle**

**16h00**

**Table ronde 3**

**Les territoires des politiques publiques de santé en Europe : programmation et efficacité publique.**

Les Etats européens, quel que soit leur modèle d'organisation territoriale, sont confrontés à la question de l'identification d'un territoire pertinent de programmation en matière d'activités sanitaires : existe-t-il en Europe une convergence vers l'identification d'un échelon pertinent de programmation ? Ces questions invitent à essayer de définir les critères de détermination de l'offre de soins, d'implantation des infrastructures hospitalières, d'investissements publics en matière de santé publique. Le thème du ou des territoire(s) de santé publique conduit également à s'interroger sur le rôle des collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre des politiques de santé publique ainsi que sur le rôle de la planification sanitaire dans l'aménagement du territoire.

Rapporteur : **Nathalie MARTIN-PAPINEAU**, *Maître de conférences en sciences politiques, Directrice de l'Institut de droit social et sanitaire, Université de Poitiers*

Co-rapporteur : **Jean-Marie DEVEVEY**, *Chargé de mission santé et cohésion sociale, SGAR de Franche-Comté*

**Table ronde animée par un journaliste de la Gazette des communes, des départements et des régions**

Intervenants : **Pascale ECHARD-BEZAULT**, *Chargée de mission santé-cohésion sociale à la DATAR (France)* - **Graham GARBUTT**, *Visiting professor at the University of the West of England, Former chief executive of the Countryside Agency (Royaume-Uni)* - **Ewald EISENBERG**, *Professeur à la Fachhochschule et à l'Euro-Institut de Kehl (Allemagne)* - **Pierre GAUTHIER**, *Inspecteur Général des Affaires Sociales, Ministère de la santé et des sports (France)* - **Bernadette PAILLER**, *Conseiller médical et Patrice DUBREIL*, *Chargé de mission projet régional de santé, Agence Régionale de Santé du Limousin (France)* - *Un représentant du Conseil régional du Limousin (France)*

**Intervention des « Grands Témoins » - Débat avec la salle**

**17h30 Point de vue**

**Bernadette VERGNAUD**, *Députée européenne, Vice-présidente de la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs*

**18h00 Rapport de synthèse**

**Hélène PAULIAT**, *Professeur de droit public (OMIJ), Vice-présidente de l'Université de Limoges, Présidente du conseil scientifique d'EUROPA*

Vous pouvez obtenir des informations sur ce colloque et vous inscrire directement sur le site internet d'EUROPA :

**[www.europaong.org](http://www.europaong.org)**

Accès direct à la rubrique colloque EUROPA à partir de la page d'accueil.



Vous pouvez également contacter le délégué général de l'association EUROPA :

- par téléphone ou par fax : 05 59 27 46 11
- par gsm : 06 82 80 21 39
- par e-mail : [europa@unilim.fr](mailto:europa@unilim.fr)

**e u r o p a** The logo for EUROPA features the word 'EUROPA' in a bold, black, sans-serif font. Below the letters, there is a large, stylized, grey script signature that reads 'EUROPA' in a cursive, handwritten style.

EUROPA est une organisation non gouvernementale dotée :

- d'un réseau d'experts européens dont l'action bénéficie du soutien de la Région Limousin et de la CNP Assurances,
- du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.